



> Accueil - Parlementaire

Partage   

Vaccination obligatoire contre le covid-19 : les sénateurs PS déposent une proposition de loi



Vaccination obligatoire contre le covid-19 ...



Dans le prolongement de ses positions exprimées cet été, le groupe socialiste du Sénat prépare un texte pour rendre la vaccination pour tous contre le covid-19 obligatoire. Le débat parlementaire devrait se tenir le 13 octobre.

LE 02 SEP 2021



Par Guillaume Jacquot



@Algdelest



5mn

Un peu plus de 72 % de la population française a reçu au moins une dose de vaccin. L'instauration du passe sanitaire le 30 août n'est pas étrangère à l'accélération de la campagne vaccinale contre le coronavirus. Pour atteindre l'immunité collective, le groupe socialiste et républicain au Sénat préfère passer par une obligation vaccinale pour la population générale. La **loi du 5 août**, adoptée en urgence par le Parlement cet été, a déjà imposé l'obligation de vaccination contre le SARS-CoV-2 pour les personnels de santé. Dans la continuité de leurs idées défendues en juillet, le groupe PS a déposé une **proposition de loi « instaurant la vaccination obligatoire contre le SARS-CoV-2 »**.

La rédaction du texte, déposé au Sénat le 31 août, n'est pas encore stabilisée mais le

Vaccination obligatoire contre le covid-19 ...

La rédaction du texte, déposé au Sénat le 31 août, n'est pas encore stabilisée mais



débat en commission, puis en séance publique, interviendra relativement vite. Le groupe espère l'inscrire à l'ordre du jour de son prochain espace réservé en séance, le 13 octobre. Patrick Kanner, estime que l'actualité est venue « donner raison » à la position de son groupe. « Cela aurait été tellement plus simple de décider l'obligation fin juillet. Cela aurait été efficace et on n'aurait pas eu toutes les contestations, qui sont légitimes », explique-t-il. « On est pour la chose simple, égalitaire. En matière de santé publique, la notion d'égalité est quelque chose d'important. »

« Poursuivre l'objectif de vaccination obligatoire universelle sans l'assumer [...] c'est le pire des choix »

Lors de l'examen du projet de loi de gestion de la crise sanitaire, fin juillet, les sénateurs socialistes avaient défendu, sans succès, **une obligation vaccinale** plutôt que la mise en place du passe sanitaire. « Poursuivre l'objectif de vaccination obligatoire universelle sans l'assumer, c'est autre chose : c'est le pire des choix », s'insurgeait alors la sénatrice PS Monique Lubin, lors de l'ouverture des débats.

L'hémicycle avait massivement **refusé l'amendement**, et le gouvernement avait exprimé son opposition également. En plus d'exposer ses craintes sur l'approvisionnement rapide en

L'ennemi avait massivement refusé l'amendement, et le gouvernement avait exprimé son opposition également. En plus d'exposer ses craintes sur l'approvisionnement rapide en

doses, le président du groupe LR Bruno Retailleau a déclaré qu'il ne croyait pas dans la solution du groupe PS, à cause des difficultés à faire respecter l'obligation vaccinale. « Quand on pose une obligation, on ne peut pas ignorer les sanctions et l'application qu'on en fait. Sinon, c'est la norme, c'est l'autorité qu'on affaiblit. »

En revanche, d'autres groupes n'ont pas exclu que la question de l'obligation vaccinale puisse s'imposer dans les prochains mois. « Au sein de notre groupe, nous n'écartons pas la possibilité de devoir envisager la vaccination obligatoire générale », confiait ainsi à la tribune l'orateur du groupe Union centriste Philippe Bonnecarrère. L'idée n'a pas non plus été balayée d'un revers de main dans les rangs des parlementaires de la majorité présidentielle. « C'est un sujet que nous aurons peut-être à aborder rapidement, mais le faire par un amendement aujourd'hui n'apporterait pas grand-chose », **admettait le sénateur LREM Martin Lévrier.**

Déjà le 1^{er} juillet, la mission d'information sénatoriale, destinée à évaluer les effets des mesures prises ou envisagées en matière de confinement ou de restrictions, avait préconisé la vaccination obligatoire pour les 24-59 ans (**relire notre article**). Dans la proposition de loi PS, qui devrait logiquement s'inspirer de l'amendement défendu en juillet, les conditions d'âge seraient fixées par un décret en Conseil d'État, pris après avis de la Haute Autorité de santé.

